

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraisant les Mercredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance

BUREAUX A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, PRIX DES PLACES, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA. It lists various stations and their respective fares.

Cahors, le 8 Octobre 1870

LISTE DE CANDIDATS à l'Assemblée Constituante.

- Gambetta, ministre de l'intérieur. Calmon, ancien député. Delord, ancien juge d'instruction. Delpon, avocat. Pagès Dupont, propriétaire et banquier.

Nous publions plus haut divers noms de candidats à l'Assemblée Constituante. En n'hésitant pas à faire connaître indistinctement toutes les combinaisons électorales, nous serons fidèle à notre ligne politique qui est celle de la conciliation et du progrès.

Nous nous réservons toutefois d'indiquer nos préférences, et de désigner au choix de nos amis quelques candidats qui nous semblent particulièrement dignes d'obtenir leurs suffrages.

D'abord M. Gambetta, qui par sa ferme et vigoureuse éloquence, est devenu l'un des gloires de notre département.

M. Delord, qui a conservé l'estime d'e tous dans l'exil et au milieu des rudes épreuves de la vie.

M. L. de Lamberterie, avocat à la cour d'appel de Paris, mêlé depuis longtemps à la vie politique, administrative et judiciaire du pays, recommandable tout à la fois par son talent et par l'empressement qu'il mettrait à remplir son mandat.

Enfin notre ami M. Pagès Dupont, dont les opinions conservatrices et catholiques, et les tendances modérées sont tout à fait en harmonie avec celles des populations du Lot, et qui a placé sa candidature sur le terrain des réformes nécessitées par les malheurs du présent.

Ainsi qu'il l'a dit dans un grand travail publié il y a quelques mois par le Journal du Lot, alors que les événements actuels étaient si loin d'être prévus, M. Pagès Dupont a pris pour modèle dans la vie politique notre ancien et si aimé représentant Félix de Saint-Priest, dont la mémoire vivra longtemps parmi les habitants du Quercy, qui le connaissent surtout sous le surnom de l'homme de la poste et du sel.

Beaucoup d'autres noms, MM. Calmels,

Limayrac etc. ne manquent pas, il faut le reconnaître de titres sérieux, mais pour aujourd'hui nous bornerons à nos observations. Nos lecteurs, d'ailleurs, prendront connaissance des diverses professions de foi, que nous publions ci-dessous.

LOUIS LAYTOU

L'article précédent était composé, quand nous avons appris une candidature qui sera très favorablement accueillie. C'est celle de M. d'Armagnac, commandant de la garde nationale de Cahors. Voici la profession de foi de M. d'Armagnac.

Circulaire de M. d'Armagnac.

Électeurs,

J'apprends que mon nom se trouve inscrit sur une liste des Candidats aux élections prochaines. Je n'ai pas sollicité cet honneur; mais je remplirai mon devoir, si vous me confiez votre mandat.

Les Électeurs qui m'ont mis en avant le savent: Sans réserve, je suis au service de mon pays. Ils veulent que je le dise à ceux dont je ne suis pas connu: je me rends à leurs désirs.

Dévoué en tout temps à notre chère France, ce ne sera certes pas en ces jours malheureux qu'Elle me trouvera indifférent ou sans courage. J'étais orgueilleux de sa grandeur, je déplore amèrement ses incompréhensibles revers. Avec vous, aujourd'hui, je suis debout pour la défendre. Pour elle, je suis prêt à tout et pour tout.

L'Empire avait compromis nos plus chers intérêts. Il est tombé, je n'insulterai pas à sa chute.

Le Peuple, je l'espère, saura par sa sagesse réparer nos maux immérités, et briser, par son dévouement sans bornes, les obstacles opposés à notre complète régénération.

Plein de respect pour la conscience de chacun, je veux la liberté pour toutes les convictions honnêtes, pour tous les sentiments généreux; mais, chrétien et catholique je ne cesserais de demander au Dieu qu'adorait Jeanne d'Arc de sauver encore la Patrie.

d'ARMAGNAC,

Commandant de la garde nationale de Cahors. Cahors, le 8 octobre 1870.

Circulaire de M. L. de Lamberterie.

Aux Électeurs du Lot.

Chers Concitoyens,

Une Assemblée constituante est convoquée. Elle a une immense tâche à remplir.

Il faut organiser un gouvernement fort et régulier; chasser l'étranger du territoire et rasseoir sur de larges bases la Société depuis longtemps ébranlée.

Si vous croyez que, pour l'accomplissement de ces grandes œuvres, je puisse être utile, me voici prêt à faire tout ce qu'impose à un bon citoyen le patriotisme, la conscience et l'honneur.

Candidat à l'Assemblée législative en 1849, vous m'accordâtes plus de vingt-six mille suffrages.

Ce témoignage de confiance, me faisait un devoir de me mettre à votre disposition pour les circonstances que nous traversons.

Ces circonstances sont périlleuses. Ne nous effrayons pas cependant.

Dieu protège la France. Il l'a souvent abaissée pour la ramener à lui et la relever ensuite plus puissante que jamais.

Où, les barbares du Nord auront beau se ruiner sur elle, elle brisera leurs légions et restera l'étoile ou le guide des Nations. Elle a été créée pour cela.

L. DE LAMBERTERIE,

Propriétaire à La Roque, commune de Montvalent (Lot), avocat à la Cour d'appel de Paris. La Roque, 8 octobre 1870.

Circulaire de M. Delord.

Électeurs du Lot,

Cinq mille voix accordées à mon nom, aux élections dernières, malgré mon séjour à l'étranger, malgré l'hostilité déclarée du Gouvernement, m'imposent, dans les circonstances terribles que nous traversons, le devoir de m'offrir à vos suffrages, alors qu'ils vont s'exprimer en toute liberté.

Je suis ce que je fus toujours: Républicain sincère et dévoué; j'ai été proscrit pour mes convictions; elles restent les mêmes. Je n'ai qu'un seul désir, servir mon pays; un seul but, conserver son honneur, et affermir la République.

Léopold DELORD.

Cahors, le 18 septembre 1870.

Circulaire de M. Limayrac.

Mes Chers Concitoyens,

En me présentant à vos suffrages, je n'obéis pas à un sentiment d'ambition personnelle, j'éprouve le besoin de me dévouer au bien public en ce temps de péril suprême.

Depuis quinze ans membre du Conseil général et maire d'une commune importante, je n'ai cessé de consacrer aux affaires de notre pays un dévouement consciencieux et indépendant, et c'est en vue de continuer mon concours à cette œuvre patriotique que je me détermine aujourd'hui à mettre en avant mon humble personne.

Catholique convaincu, j'aime la religion chrétienne qui a brisé l'esclavage féodal, proclamé les droits des peuples, fondé la liberté, et qui nous enseigne les principes de morale, de justice, de raison, d'ordre et de patriotisme dont nous attendons toujours l'application sincère et définitive, et qui sont la base de toute société; mais je veux en même temps la liberté de conscience et de discussion, et le large essor de toutes les idées qui ont en vue de mettre en œuvre la vérité.

Ami du véritable progrès, je pense que le désir du bien est souvent un obstacle au bien même, lorsqu'on le poursuit avec trop de précipitation, et que l'impatience des progressistes opiniâtres est aussi nuisible à la marche des choses que l'égoïsme des hommes rétrogrades.

J'aime aussi la liberté, je la veux pour tous et en tout; mais je veux une liberté sage, compatible avec l'ordre, et entourée de garanties qui puissent lui donner un caractère de stabilité progressive et la mettre à l'abri de la licence qui amène fatalement le despotisme.

Je déteste le favoritisme, j'appelle le droit absolu de contrôle, je suis également éloigné de l'opposition et de l'approbation systématique;

je désire l'amélioration du sort du plus grand nombre, et je veux que les impôts perçus au nom de l'intérêt général profitent à tous, comme c'est justice, afin qu'il n'y ait plus de localités privilégiées et de communes désertées.

Je demande que les fonctions publiques soient mises le plus possible au concours, que le nombre en soit réduit ainsi que les émoluments qui ne devraient, dans aucun cas, être moindres de douze cents francs, ni dépasser douze mille francs.

Je voudrais proscrire la guerre qui est une révolte contre Dieu dans le mépris de sa créature, une violation de la loi naturelle, un acte sacrilège, et en attendant que la civilisation et le bon sens des peuples en fassent justice, j'appellerais une organisation militaire qui pût sauvegarder l'ordre public et faire respecter nos frontières sans dépeupler nos campagnes en temps de paix.

La transformation du mode de recrutement de l'armée entraînerait celle de notre système administratif qui procède également de l'absolutisme, et ces réformes menant à leur suite la simplification de la bureaucratie qui nous opprime et nous dévore, auraient pour effet le dégrèvement des impôts et de tous les droits qui écrasent l'agriculture et l'industrie.

Je désire encore que le système débilissant d'éducation adopté dans l'enseignement soit transformé, qu'il soit dégagé des vices du régime éternel actuel et combiné de manière à donner à l'écolier, comme en Angleterre, le mouvement et le grand air, l'accroissement de sa vigueur, de sa santé, de son énergie, en même temps que le développement intellectuel et moral.

Il est urgent en un mot que, dans tous les services, le présent, dans l'intérêt de l'avenir, répare, autant qu'il le peut et le doit, les imperfections, les négligences et les abus du passé.

Je pense enfin qu'il est temps que le pays se gouverne par lui-même, qu'il ait à sa tête un gouvernement honnête, désintéressé qui introduise une saine économie dans nos finances, une large réduction dans les dépenses publiques, et mette un terme aux travaux excessifs et à l'agrandissement des grandes villes, surtout de Paris, qui donnent un essor exagéré à la vie urbaine, aux dépenses et au luxe, amènent la désertion des campagnes, ruinent l'agriculture, répandent la démoralisation, et absorbent en pure perte toutes les forces vives de la nation.

On obtiendra ce résultat, à mon avis, en prévenant par des réformes éclairées et légitimes, le retour du pouvoir personnel qui est confondu par ses propres fautes et est la cause de tous nos maux, en lui substituant un pouvoir collectif élu par les représentants du pays, et en extrayant d'une manière radicale le système de centralisation qui nous régit et qui a faussé le principe d'autorité, énévéré le caractère de la nation, affaibli son patriotisme, abaissé son niveau moral et la poussé à sa ruine.

C'est là qu'est le mal, là qu'il faut chercher la cause de notre décadence et des révolutions périodiques qui, depuis près d'un siècle, bouleversent l'ordre social et n'ont profité qu'aux ambitieux. C'est à cela qu'il faut remédier si nous voulons conjurer les périls qui nous entourent et retirer notre pays de l'abîme.

Nous voyons le remède dans une décentralisation sincère qui, émancipant les communes et les départements, les arracherait aux étreintes de la bureaucratie, les investirait du droit de s'administrer librement dont nos pères firent un usage si glorieux, et mettrait à profit leurs forces en les groupant, en formant des États provinciaux indépendants et unis entre eux par des intérêts communs, une même législation et les mêmes liens politiques.

Ainsi organisés les communes et les départements délivrés du despotisme de la Capitale qui les annihilait et les absorbe, et de l'absolutisme du pouvoir central dont les événements qui ont mis la Patrie dans le deuil, viennent encore une fois de prouver l'inanité et le danger, cesseraient d'être des fractions inertes, ils auraient une existence qui leur serait propre, ils deviendraient autant d'individualités civiles, ils seraient un obstacle insurmontable aux abus du pouvoir, et couvriraient le pays du boncheur de leur patriotisme. La pratique du pouvoir collectif dans toute l'étendue de la hiérarchie, le maintien des affaires locales et la gestion des intérêts généraux, attacheraient les populations au sol qui les a vues naître et aux institutions publiques, et ils donneraient à toute chose un caractère de stabilité, inconnue à

notre époque, qui n'exclurait pas le progrès.

Les citoyens se formeraient à cette école, le régime ramènerait la vie du centre aux extrémités en étendant à toutes les communes et à tous les départements les avantages et les bienfaits de la civilisation que la centralisation a circonscrits dans les grandes villes, il formerait les caractères, retremperait les populations dans la saine pratique des devoirs publics, et on verrait bientôt à la place du découragement et de l'indifférence qui paralysent notre époque, surgir une ère nouvelle d'utiles exemples, de nobles sacrifices, de civisme énergique et de patriotique abnégation.

La liberté d'action, généralisée et tempérée avec prudence, est un levier qui peut soulever le monde. C'est une force dont le passé atteste la puissance invincible, et qui attend de l'avenir une confirmation plus éclatante encore. C'est un foyer dont l'expansion remplirait d'ardeur les âmes, tiendrait tout le peuple en haleine et le ferait travailler avec persévérance à sa prospérité et à sa grandeur. C'est en un mot le feu sacré, la lumière de l'union fraternelle que le Christ a portée sur la terre, et qui est appelée à mettre un terme aux discordes, aux guerres homicides, et à opérer la révolution de justice, de liberté, de fraternité vraie, de religion profonde que la France cherche depuis si longtemps, que Fénelon avait entrevue et que Dieu veut.

Je désire donc le triomphe d'une organisation républicaine fédérative à l'instar de la démocratie américaine. C'est le type social vers lequel convergent les peuples dans le mouvement mystérieux du monde, et si j'avais l'honneur d'être représentant, je participerais avec désintéressement, énergie et loyauté à sa réalisation parmi nous.

LÉOPOLD LIMAYRAC,

Conseiller général du Lot, Maire de Castelnaud-Montriat.

Circulaire de M. Calmels.

Mes Chers Concitoyens,

Le Gouvernement de la défense nationale, gouvernement que des circonstances douloureuses ont donné à la France, s'adresse à la nation: il lui demande son appui moral et matériel pour sauver la patrie en danger.

Quel citoyen pouvait manquer de courage et de patriotisme? tous, spontanément, aux cris de vive la République! nous avons dit: l'étranger hors du territoire! — et déjà toutes les forces vives de la nation sont debout!

Ayons confiance!

Cependant une paix honorable à conclure n'est point la seule tâche à laquelle le gouvernement nous convie: il faut faire une constitution nouvelle. Tâche sérieuse, tâche immense, pour laquelle ce ne sera point trop des lumières de tous et de l'union de tous les partis! — Dans ce but ne nous montrons ni moins bons citoyens ni moins sincères patriotes.

Le mot de République est vague: il est une abstraction et son interprétation est élastique. C'est le gouvernement de la nation par la nation, comme on l'a dit justement; et, bien entendu, ce gouvernement est le plus légitime; mais ce mot peut signifier aussi l'oppression de tous par quelques-uns: ce gouvernement peut être le plus faible ou le plus absolu!

Certes j'aime la liberté. Tout ce que ma faible plume a écrit le témoigne assez; mon indépendance de caractère et de position en est une garantie absolue. Toutefois je veux une liberté réglée, une liberté sage et limitée, parce que je la veux durable. J'aime cette liberté parce que j'aime mon pays.

En matière politique organique, voici nos principes. Nous voudrions un pouvoir législatif pondéré dans la forme. Nous voudrions en outre un

puvoir exécutif fort ! Ainsi constitué, le gouvernement offrirait toutes garanties pour l'éclat de la puissance nationale au dehors, pour la stabilité des institutions au-dedans.

Au point de vue civil et des lois économiques, nous sommes prêts à réclamer la diminution des charges par la diminution des dépenses improductives, — une impulsion large à la gratuité de l'instruction primaire, — la protection généreuse de l'Etat en faveur de l'industrie nationale, l'agriculture, — le libre échange des produits d'importation et d'exportation, — la poursuite des divers réseaux de communication par terre et par eau, — en un mot toutes les mesures propres à augmenter la richesse nationale et le bien-être individuel dans toutes les classes de la société.

Ces principes admis, les conséquences funestes de la guerre ne sont plus qu'un accident. Si nous ouvrons les annales glorieuses de notre pays, des revers de fortune aussi terribles se sont produits ; le génie de la France les a dominés. Nos dernières et cruelles épreuves ne doivent plus rester dans notre souvenir, si ce n'est pour plaindre les victimes et nous inspirer les moyens d'en conjurer le retour. Les intérêts de la patrie sont placés plus haut : voilà les intérêts qu'il n'est pas permis d'oublier ! C'est à eux qu'il importe de donner tout notre zèle et tout notre dévouement.

J'aime mon pays ! et je ne prétends en ce moment à aucun autre mérite que celui d'adhérer sans hésitation à une ligue du bien public formée par les amis de l'ordre et de la paix. Si mes concitoyens me faisaient l'insigne et périlleux honneur de le représenter, inébranlable dans mes convictions, fidèle à mes principes, je jure d'apporter dans l'élaboration de la constitution nouvelle tous les efforts d'une conscience pure, d'une volonté libre ; et je jure de défendre ce nouveau pacte, délibéré par les élus de la nation, solennellement accepté par le peuple assemblé dans ses comices.

Vive la République ! Vive la France !
A. CALMELS, avocat.

Circularaire de M. Valette.

Mes chers Concitoyens,
Le 16 octobre, vous avez à élire six représentants ; vous leur donerez un poste de confiance, d'honneur et de péril : Je me présente à vos suffrages.

Beaucoup d'entre vous ne me connaissent pas. Qui suis-je ?

Ma famille appartient, tout entière, au département du Lot ; j'ai été élève au Lycée de Cahors ; plus tard, je me suis fait inscrire au barreau de cette ville, et je ne l'ai quittée que pour entrer dans la magistrature, en 1861. Mon père, capitaine en retraite, à Douelle, n'a pas cessé, un seul jour, depuis 1849, de vivre au milieu de vous : C'est à Douelle que je venais me reposer, pendant mes vacances ; j'y ai toujours conservé mon domicile d'origine et d'affection.

Le 4 octobre dernier, j'étais procureur impérial à Mirande : d'urgence, le Gouvernement de défense nationale a pourvu à mon remplacement. Pourquoi ? Je l'ignore. Je n'ai pas protesté ; je n'ai rien dit pour ma défense ; je ne me défendrais que lorsque le salut de la France sera assuré. A vous, cependant, mes concitoyens, dont je sollicite la confiance, je vous dois d'affirmer que je n'ai jamais failli à mon devoir. J'avais prêté serment à l'Empire : J'ai tenu mon serment comme je tiendrai toujours toutes mes promesses ; mai jamais, je n'ai, même au risque de perdre mon avenir, abdiqué mon indépendance d'honnête homme.

Successivement substitué ou procureur impérial à Lombez, Villeneuve-sur-Lot, Agen et Mirande, je n'ai eu à soutenir aucun procès de presse : les circonstances ne m'ont pas imposé ce fardeau, si lourd et si dangereux pour la magistrature.

L'Empire a, sans doute, commis de grandes fautes ; il les expie ; il n'est plus.

Un Gouvernement de défense nationale l'a remplacé. La République a été proclamée. Après l'immense désastre de Sedan, et la ruine de nos armées, la France ne peut qu'être reconnaissante à ceux qui ont eu l'énergie, le courage et l'audace d'entreprendre de la sauver. Quoiqu'il arrive, je n'hésite pas à le crier très haut : *Il est bien mérité de la patrie.*

Quelle sera mon attitude ?
Je ne suis l'ennemi d'aucune forme de Gouvernement. La forme républicaine répond à un idéal ; enfant du peuple, sans attache monarchique d'aucune sorte, mes aspirations sont pour elle ; de beaucoup je la préfère. Mais avant tout, je suis catholique, père de famille et propriétaire, et je ne pourrai jamais prêter mon concours à un Gouvernement, Républicain ou Monarchique, incapable de protéger la Religion, la Famille, la Propriété et l'Ordre, contre les attaques de la rue ou les intrigues de la Cour. *Vivre tranquille, en travaillant ; telle est ma devise.*

Personne, aujourd'hui, n'aime la Guerre ; c'est un fléau qui va disparaître, espérons-le, pour ne plus revenir. Je désire la paix, mais une paix honorable. Ne reculons pas devant des sacrifices pécuniaires, si la situation les exige ; mais ne cédon pas un pouce de notre territoire. Mourons tous s'il le faut. Lorsqu'il n'y aura, en France, que des femmes, des vieillards et des enfants, la lutte cessera : le roi Guillaume comprendra peut-être alors qu'une paix, honteuse pour nous, est impossible, et l'Europe, si ce monarque, aveuglé par la victoire, persiste dans ses prétentions, ne consentira pas à laisser effacer de sa carte le nom glorieux de France.

Electeurs du Lot, si mes sentiments sont les vôtres, donnez-moi vos suffrages : tous mes efforts tendront à assurer le triomphe de la Liberté et de l'Ordre.

VICTOR VALETTE,
Avocat, docteur en droit.

Le Cayran, près Douelle (canton de Luzech).

le 6 octobre 1870.

N. B. Je ne me trouve sur la liste d'aucun comité : parmi les candidats, il y en a plusieurs à côté desquels j'aurais été heureux et fier de figurer, mais il y en a aussi avec lesquels je ne puis accepter aucune solidarité.

Je ne distribue même pas des bulletins de vote, à mon nom.

Je compte sur le bon sens des électeurs pour discerner parmi les candidats ceux dont les idées répondront le mieux aux leurs, et écrire les noms sur les bulletins qui leur seront abondamment fournis.

V. V.

Citoyens,

De graves événements, que l'histoire jugera plus tard avec sa sévère impartialité, ont créé à notre malheureuse patrie, une situation anormale, pendant que les barbares du nord, foulent notre sol, brûlent nos villes, pillent et dévastent nos campagnes.

Le 4 septembre, quelques hommes affirmant un noble courage, en face de nos tristes revers, ont pris le pouvoir et relevé le drapeau de la France, lâchement abandonné à la suite d'une capitulation sans précédent dans nos annales, par un prince plus soucieux de sa couronne que de l'honneur national.

Ces hommes, dont le patriotisme et le dévouement, nous ont préservés de l'humiliation, de la honte et de l'anarchie, bien pénétrés de la grandeur de la tâche qu'ils se sont imposée, veulent appeler auprès d'eux, les représentants de la nation, pour remettre en leurs mains ses destinées, dont ils ne sont que les dépositaires.

Le peuple français est convoqué pour élire une assemblée constituante le 16 octobre.

M. Demeaux, mon frère, avocat à Paris, mais comme moi, enfant du Quercy, sollicite l'honneur d'être l'un des représentants du département du Lot dans cette assemblée.

Attaché depuis vingt-cinq ans au ministère du commerce, M. Demeaux met au service de son pays une grande expérience acquise dans le maniement des affaires publiques, le fruit de longues veilles, de trente années d'études approfondies sur les questions les plus ardues, mais aussi les plus importantes au point de vue pratique de l'économie politique, les octrois, les douanes, le commerce international, etc.

Ses principes politiques peuvent se résumer dans cette devise :

Patrie, Ordre, Liberté.

Si M. Demeaux me laisse le soin, malgré mon insuffisance, de présenter et de soutenir sa candidature, c'est que les armées prussiennes le séparent des électeurs dont il demande les suffrages — Paris menacé, la trouve dans ses murs — Paris assiégé le compte au nombre de ses courageux défenseurs.

DEMEAUX,

Membre du conseil général,
frère du candidat.

Circularaire du général Ambert.

Electeurs du Lot,

Le temps de la parole est passé et nous nous devons à l'action.

Vous avez à choisir des représentants à la future Constituante ; c'est à vous de dire si vous les prendrez parmi les rhéteurs ou parmi les soldats.

Je trace ces lignes à la hâte sur les Remparts de Paris où l'un des grands commandements m'a été confié par le Gouvernement de la Défense Nationale.

C'est donc face à face avec les Prussiens que je sollicite vos suffrages pour la Constituante.

Je suis enfant du Lot et si je n'ai pas toujours vécu parmi vous, il est dans nos campagnes, de braves paysans et de vieux soldats qui ne m'ont pas oublié.

C'est à eux que je confie ma candidature.

J'aurai sans doute de nombreux concurrents ; ils auront des titres sérieux ; les miens, les voici :

Je suis fils d'un vieux capitaine qui depuis 1792 jusqu'en 1815 a combattu pour la France. J'ai moi-même plus de quarante ans de services militaires.

J'ai été votre représentant à la Constituante de 1848 et j'ai toujours parlé, lutté, pour l'ordre et l'honneur national.

L'un des Maires de Paris, j'ai proposé, il y a peu de jours, l'adresse signée par tous mes collègues, en faveur de la défense nationale.

Aujourd'hui je défends Paris et si je suis à cette grande épreuve, je vous demande vos voix à vous, mes compatriotes pour qui je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

Du quartier Général des Ternes, le 16 Septembre 1870.

Général AMBERT.

Dernières nouvelles électorales

Un groupe considérable d'électeurs, vient d'adopter la candidature de M. Rolland, agriculteur, ancien représentant du Peuple. Tous les cantons applaudiront à ce choix.

Voici la profession de foi de M. Rolland :

Aux Electeurs du Lot.

Chers Concitoyens,

Les malheurs de la Patrie vous appellent à choisir des représentants pour régler les intérêts de votre avenir.

Des hommes honorables et qui vous aiment, croient que je puis vous être utile. Je me mets à votre disposition.

Vous avez droit de savoir qui vous nommerez ; je dois vous dire qui je suis.

Vos pères et beaucoup d'entre vous, m'ont nommé en 1848 représentant du Peuple à la Constituante. Je crois avoir rempli alors mon mandat avec dévouement et conscience. A cette époque, je n'eus pas besoin de profession de foi. On vous avait dit et avec vérité qu'attaché comme vous au sol et le cultivant moi-même, les idées non pratiques ne seraient jamais les miennes. Vous demandez sans doute aujourd'hui les mêmes garanties : Je vous les offre aujourd'hui comme alors.

Nous devons nous occuper d'abord d'expulser du territoire l'étranger qui le souille depuis trop long-temps. Rien ne devra nous coûter pour atteindre ce but.

Nous devons nous appliquer ensuite à préparer les réformes nécessaires pour réparer les maux de la guerre et en prévenir le retour.

La grande unité française doit être maintenue ; elle ne peut l'être que par l'union de tous. Au fond, les intérêts des villes et ceux des campagnes sont les mêmes ; les uns comme les autres, ont avant tout besoin d'ordre sérieux et vrai.

Tant pis pour quelques grandes villes, si elles ne le comprennent pas ; dans le Lot, tous le comprendront.

Levées comme un seul homme, invincibles par cette union, nos vaillantes campagnes tendront une main fraternelle à nos villes amies de l'ordre ; et tous marcheront au scrutin avec cette devise : *L'Union fait la force.*

Si ces idées vous sont sympathiques, je les défendrai et emploierai mes forces à les faire triompher.

Si elles sont contraires à vos vues, vous ne m'accorderez pas votre confiance et vous ferez bien.

ROLLAND,

Agriculteur à Cajarc, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante.

Cajarc, 8 octobre 1870

Circularaire de Monseigneur l'évêque de Cahors à son clergé.

Monsieur le curé,

Les élections pour l'assemblée nationale sont de nouveau fixées au dimanche, 16 octobre. Comme le vote aura lieu au chef-lieu de canton, et qu'il est important que tous vos paroissiens puissent exercer leur droit ou plutôt le devoir rigoureux qui leur est imposé, dans cette circonstance, je vous autorise à changer l'heure des offices soit du matin soit du soir, et même à remplacer les vêpres par la bénédiction du St.-Sacrement, que vous donneriez le soir, au retour du vote.

Jamais, peut-être, la France n'a subi une crise pareille à celle qui existe, en ce moment, nos tristesses et nos angoisses, et il est important, Monsieur le Curé, que vous vous inspiriez de cette douloureuse situation pour rappeler à vos paroissiens tout ce qu'elle doit leur imposer de vrai et patriotique dévouement. C'est l'heure des grands sacrifices et des généreuses abnégations ; il vous sera facile de les exciter dans le cœur de vos fidèles populations que la foi a préservées plus que d'autres, de l'égoïsme et de la mollesse.

J'ai été bien touché par le récit que vous m'avez fait du départ expressif de vos jeunes gens et des sentiments chrétiens qu'ils ont montrés, de l'admirable résignation de leurs familles, de la libéralité de tous, même les plus pauvres, pour venir au secours de nos chers blessés, de la pitié qui a réclamé, dans presque toutes vos paroisses, des exercices religieux plus multipliés que je ne les avais prescrits ; mais nous ne voyons pas la fin de nos humiliations et de nos revers : L'étranger foule encore une partie de nos provinces, plusieurs de nos cités ont succombé malgré l'héroïsme de leurs défenseurs, et la capitale, elle-même, est emprisonnée dans un cercle d'ennemis qui ont conjuré sa ruine.

Ne désespérons pas de l'avenir, Monsieur le Curé ; l'épreuve est rude mais elle finira après avoir été salutaire. Dieu aura pitié de la France, si la France elle-même ne s'abandonne pas, si elle sait expier ses faiblesses par son héroïsme, si chacun de ses enfants est disposé à lui venir en aide par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

En même temps que vous rappellerez à vos paroissiens, les devoirs que leur impose la défense de la patrie contre l'étranger, faites leur comprendre ceux, non moins rigoureux, qu'ils ont à remplir dans les élections qui vont avoir lieu et qui exerceront une influence décisive sur le sort de notre pays.

Je ne vous engage pas, Monsieur le Curé, à vous jeter dans la lutte, car je craindrais de compromettre la dignité de votre caractère au milieu des passions politiques qui vont s'agiter et des exigences personnelles qui vont se produire. Mais personne n'aura le droit de se plaindre lorsque vous direz à tous que tous doivent porter leur vote et que l'indifférence et l'abstention seraient un crime envers la patrie et la société ; personne n'osera vous accuser lorsque vous direz qu'il faut émettre un

vote réfléchi et consciencieux ; qu'il faut choisir des hommes intelligents qui sachent comprendre les institutions qui font vivre et prospérer les nations, des hommes honnêtes qui aiment la France plus que leur parti, et préfèrent les intérêts généraux à leurs intérêts particuliers, et surtout des hommes de cœur qui ne reculent pas devant le devoir connu et travaillent avec courage à donner à notre pays un gouvernement qui assure l'ordre sans le despotisme et la liberté sans la licence.

Pour que vos conseils soient efficaces, mettez-les sous la protection de Dieu qui tient dans ses mains les esprits et les cœurs, et qu'il y ait pendant ces jours, au milieu de vos paroisses, un redoublement de prières et de bonnes œuvres.

Ce n'est pas seulement notre patrie terrestre qui les réclame : L'Eglise, elle aussi traverse une épreuve redoutable, et votre cœur comme le nôtre est profondément affligé par le récit de ce qui vient de se passer à Rome. La royauté dix fois séculaire du Vicaire de J.-C. a été indignement outragée et son principat temporel, condition indispensable de son indépendance spirituelle, est détruit en ce moment par la violence d'un peuple qui doit tout à la France, et qui l'insulte dans ses revers par une odieuse violation de la foi jurée. Les vœux de Dieu sont bien impénétrables ; elles jettent nos âmes dans de rudes angoisses ; mais notre confiance ne doit pas être ébranlée. Dieu sait mieux que nous ce qui convient à son Eglise, et quand le moment marqué par sa sagesse sera venu, il saura faire tourner les entreprises des méchants à l'utilité de la société chrétienne et à la glorification de son saint nom.

Recevez, etc.

† PIERRE, Evêque de Cahors.

On a répandu le bruit de la candidature de Mgr Grimardias, évêque de Cahors. Ce bruit est erroné, ainsi que celui de la candidature de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors, 6 octobre 1870.

Monsieur le Directeur,

Votre journal m'a cité parmi les candidats à la Constituante.

D'après le décret du 15 septembre je pouvais l'être. Mais le décret du 30 septembre, qui remet entièrement en vigueur (art. 5 et 11) les prohibitions de la loi de 1849, n'a permis en ce qui les regarde, qu'aux seuls préfets et secrétaires généraux actuellement en fonctions (art. 5), aux citoyens qui depuis le 4 septembre ont accepté les fonctions de préfets, sous-préfets et secrétaires généraux (art. 12) de se mettre sur les rangs en donnant leur démission dix jours à l'avance.

Cette mesure inattendue, quelle qu'en soit la portée, doit dicter mes résolutions.

Alors qu'il s'agit du salut de la France, alors que toutes les forces du grand parti du patriotisme, du bon sens et de l'honnêteté doivent plus que jamais rester unies, c'est un devoir pour moi vis-à-vis de mon pays et de mes amis eux-mêmes, de ne pas mêler à la lutte électorale la diversion d'une candidature sujette à des controverses de légalité.

Je m'abstiens donc complètement ; et, puisque vous avez bien voulu signaler mon nom à vos lecteurs, veuillez leur faire connaître que je ne suis nullement candidat, et que les voix qui me seraient données seraient des voix perdues. Je garderai d'ailleurs un souvenir profondément reconnaissant des témoignages de confiance et de sympathie qui, dans ces graves circonstances, m'avaient honoré.

Agréé,

A. DE VALON

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Tours, 7 octobre, à 2 h. 45 soir.

Renseignements officiels augmentent : Importance du combat de Toury. Erreur dans dépêche a fait croire que cavaliers ennemis engagés étaient 500, tandis qu'ils étaient 40 escadrons, c'est-à-dire 4 à 5,000 Prussiens chassés de Toury, Janville et villages voisins. Une vingtaine prisonniers parmi lesquels courriers du prince Albert. Gardes nationaux arrivent de 40 kilomètres à la ronde. Grand enthousiasme. Prussiens ont été aussi repoussés d'Ymonville et environs par francs tireurs et gardes nationaux levés en masse. Ennemi a quitté Pithiviers et Moncheour. Un poste de trente hommes à Bombaray a été anéanti par turocs.

Prussiens emportant fortes réquisitions se sont dirigés sur Rambouillet qu'ils occupent au nombre de 3,000. En somme, par suite du combat de Toury et concours énergique prêt aux troupes par gardes nationales. Les départements du Loiret et d'Eure-et-Loir sont débarrassés des Prussiens et de leurs réquisitions et pillage. Dans l'Eure, ennemi occupé avec forces nombreuses et artillerie Pacy sur Eure et Ternois, colonel Cassan ne céda le terrain que pied à pied. De Rouen on annonce Prussiens repoussés de Gisors par garde nationale. 2,000 Prussiens avec artillerie campent dans bois de Gisors.

Haut-Rhin, on annonce ennemi se dirige sur Neufbrisach. Villages entre ce point et Chalampes occupés par beaucoup troupes ennemies.

Colmar occupé une heure par uhans avec artillerie. On dit Mulhouse évacué par corps qui s'avances sur Altkirch. On s'est battu toute journée d'hier entre Rouen et Bruges contre 8 à 10,000

Prussiens avec artillerie, pas de résultat. Général Dupré blessé. Avons gardé nos positions, gardes nationales se joignent aux troupes. Aube, département débarrassé des Prussiens qui avaient envahi ces jours derniers quelques communes sur les bords de la Marne.

Dernières nouvelles

Tours, 8 octobre, 12 h. 3 m. soir.

Dépêche d'Evreux. — Corps Prussien qui marchait sur Evreux, paraît se replier sur Mantes. Prussiens entrés avant-hier, à Ablis, ont coupé fils télégraphiques et disques chemin de fer. Pillé maison du garde barrière. 300 sont campés à trois kilomètres de Pithiviers, qui est occupé par Français. Aucun engagement depuis celui de Toury.

De Montargis, on dit que 60 uhans, entrés hier, à h. à Malesherbes, s'informent des positions de nos troupes. Un vieillard inoffensif, conduisant sa voiture, aurait été tué par eux d'un coup de lance.

Dépêche du Préfet de l'Aisne, St-Quintin, vers 4 heures du matin :

Trai avec gardes nationaux et pompiers défendre nos barrières. Ferons notre devoir.

Annonces Judiciaires.

ÉTUDE

de M^e FIEUZAL, avoué-licencié près le tribunal civil de 1^{re} instance de Cahors.

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Fixée au samedi, 5 novembre 1878 à 11 h. précises.

Par procès-verbal du sieur Duc, huissier à Cahors, en date du onze juin mil huit cent soixante-dix, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-sept juin mil huit cent soixante-dix, vol. 60, n^o 4, par M. Brassaud, conservateur ; il a été procédé à la requête du sieur Antoine Marier, tonnelier, habitant et domicilié de la ville de Cahors, ayant M^e Fieuzal pour avoué près le tribunal de Cahors, y demeurant ; à la saisie réelle et immobilière des biens suivants, appartenant au sieur Joseph Delrieu, genre Lestrade, tonnelier, domicilié du faubourg St-Georges, de la ville de Cahors :

1^o Une vigne, sise à Saint Georges, commune de Cahors, de contenance environ de deux ares dix centiares, formant le numéro 11 P du plan cadastral de la commune de Cahors, section G.

2^o Un jardin, sis au même lieu, de contenance environ de trente centiares, numéro 13 P du plan de la matrice cadastrale de Cahors.

3^o Une friche, sise au même lieu de Saint-Georges, de contenance environ de soixante-cinq centiares, formant le numéro 12, du même plan cadastral de la commune de Cahors.

4^o Une maison, située au même lieu de Saint-Georges, sous le numéro 15 P du plan de la matrice cadastrale de Cahors, donnant un revenu de vingt-cinq francs, section G.

5^o Le sol de ladite maison, portée au numéro 15 P de la matrice cadastrale de la commune de Cahors, section G, ayant une contenance de soixante-dix centiares, de première classe, donnant un revenu de un franc quatorze centimes, lesquels biens sont la propriété du sieur Delrieu, sont jouis ou exploités par lui ou sa famille, tous ces biens formant un seul lot ont été mis en vente à l'audience des criées du tribunal de Cahors, le premier octobre courant, sur la mise à prix de trois cents francs en sus des charges. Personne n'ayant enchéri, ils ont été adjugés au poursuivant, mais par acte fait au greffe dudit tribunal le trois octobre courant, en forme le sieur Pierre Bages, fils, propriétaire cultivateur, demeurant à Cahors, constituant M^e Fieuzal pour son avoué, a surenchéri ces mêmes biens d'un dixième en sus du prix principal et des charges, et s'est engagé à porter le prix des biens à trois cent cinquante francs en sus desdites charges.

Cet acte a été dénoncé, par acte du palais en bonne et due forme, à M^e Fieuzal, en sa double qualité d'avoué du poursuivant et de surenchérisseur, avec avenir pour l'audience du samedi cinq novembre prochain, onze heures du matin.

En conséquence, le cinq novembre mil huit cent soixante-dix, jour de samedi, à onze heures du matin, en audience publique chambre des criées il sera procédé à la vente sur surenchère des mêmes biens en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix de trois cent cinquante francs en sus des charges et aux clauses et conditions du cahier des charges précédemment déposé au greffe, ci... 350 fr.

Il est de nouveau déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils sont tenus de la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sur surenchère, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme

A Cahors le cinq octobre mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant,

J. FIEUZAL,

PRÉFECTURE DU LOT.

Avis au Public.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de St-Martin-Labouval, le sieur Flaugeac (Baptiste), a cédé au département en sa qualité de maître des cas d'aux de son épouse Valette (Marie), pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 33,

SAVOIR :

0 are 49 centiares de cour, moyennant la somme de huit cents francs, ci... 800 fr.

Cahors, le sept octobre mil huit cent soixante-dix.

Le Préfet du Lot,

Signé : F. DE FLAUGAC.

Pour tous les extraits et articles non signés, A. Layton